

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

ENCOMBRANTS 2015

RAMASSAGE DU 22 SEPTEMBRE

DÉPOSEZ VOS DEMANDES EN MAIRIE AVANT LE 7 SEPTEMBRE DERNIERS DÉLAIS

Nom Prénom :	
Adresse:	
N° de Téléphone :///	
<u>Précision</u> : les encombrants doivent être sortis dès 8h sur le domaine public. Les agents ne doivent en aucune façon pénétrer dans les propriétés des habitants.	
Inscription obligatoire en mairie au plus tard une semaine avant la date de collecte.	
Sont exclus de cette liste : les déchets provenant d'une activité professionnelle, les déchets industriels banals, les déchets industriels spéciaux (amiante, solvants,), les déchets de construction et de démolition, les ordures ménagères, les déchets verts, le verre, les batteries les huiles usagées, les piles, les pneumatiques.	
☐ Electroménager	☐ Appareil TV – HIFI
☐ Appareil de chauffage	☐ Ordinateur
☐ Meubles	□ Bois
☐ Sommier – Matelas	□ Métaux
☐ Sanitaire	
□ Autres :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Cet imprimé doit être déposé au secrétariat de la mairie avant le 08 septembre 2015 (aucun enregistrement ne sera pris en compte après cette date)